

Image not found or type unknown



Creedit a la consommantion impayer

Par **yanis93**, le **25/11/2013** à **02:11**

bonjour et bien voila vendredi dernier j ai reçu un tas de document de la société de huissieer KSR qui se situe a Rosny et un bout de papier qui me fait vraiment peur ou est mentionné"urgent avis de paassage et a la fin dernier avis avant ouverture forcé de vos portes"rnp par le passer vivant cher mes parents j avais contracter beaucoup de credit a la conso a peu prer 20000euro.rnde puis je suis heberger par un amis mais le soucis est que le courier vient toujours cher mes parents les menacans.rnactuellement demandeur d emplois je ne sais pas comment je vais faire pour me sortir du petrin.je n ai aucun revenu est c est mon ami qui subvien a mes besoin.rnquestion:peuve t il vraiment saisir cher mes parents alor que je ne vis plus laba??rndo is je les appeler ou bien me faire tout petit???rnm erci d avance

Par **aguesseau**, le **25/11/2013** à **09:53**

bjr,rnp our pouvoir saisir, il faut que vos créanciers obtienne un titre exécutoire par un tribunal.rndonc pour l'instant l'huissier ne peut rien saisir.rnil est logique que le courrier soit adressé chez vos parents puisque c'est la seule adresse qu'il connaisse.rnsi vous n'avez aucun revenu ni aucun bien vous êtes insolvable et vous ne risquez rien.rncdt

Par **yanis93**, le **25/11/2013** à **10:40**

merci pour votre reponse.j ai eu au telephone le huissier et je me suis fait passer pour mon père.rnje lui est expliqué que mon fils(moi meme)ne vivait plus a mon domicile.rnelle ma ensuite dit qu il fallait que j envoie un justificatif de domicile,et que ensuite je ne recevrais plus

de courier de leur part!rndois je leur envoyer??nmerci d avance pour votre reponse ...